



## Commune de DISSAY

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2011

L'an deux mil onze le 24 Février à 19h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERRIERA, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Jean Claude RICHARD, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean-Marie THEBAULT

**EXCUSEE** : Monsieur Gérard ANDRE représenté par Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU représentée par Madame Sophie SEGUIN, Madame Marie-France ROBIN représentée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Arlette BRISON représentée par Michel François, Monsieur François ARANDA, Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE,

**ABSENTE** : Madame Véronique PELOQUIN

Madame SEGUIN a été désignée secrétaire de séance.

### Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2011

Le compte-rendu ne donnant lieu à aucunes remarques est approuvé à l'unanimité.

### Délibération n°01/2011-01-27 : Adhésion de collectivités au SIVEER et modification des statuts

Suite à la délibération n°02/2011-01-27 du 27 janvier 2011, la commune doit se prononcer sur la modification des statuts du SIVEER portant notamment sur l'élargissement de la compétence actuelle, portant sur les équipements publics communs (article 2-1 alinéa A-4 et A-8 des statuts actuels), à la maîtrise d'ouvrage de tous les équipements d'eau potable et d'assainissement (ouvrages, réseaux de transfert et boues).

En effet, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces adhésions et modifications des statuts du SIVEER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la modification des statuts du SIVEER portant notamment sur l'élargissement de la compétence actuelle, portant sur les équipements publics communs (article 2-1 alinéa A-4 et A-8 des statuts actuels), à la maîtrise d'ouvrage de tous les équipements d'eau potable et d'assainissement (ouvrages, réseaux de transfert et boues).

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°02/2011-02-24 : Adhésion à l'Association pour la protection et la valorisation de la forêt de Moulière- Vote des statuts et de la participation financière**

Monsieur le Maire fait part des différentes réunions d'échanges ayant eu lieu avec les communes de BIGNOUX, MONTAMISE, SAINT-CYR et SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEUX concernant la création d'une association ayant pour objectif la protection et la valorisation de la forêt de Moulière.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) avec pour but à court terme, de constituer un socle d'échanges entre les différents acteurs de la forêt ainsi que d'élaborer et de mettre en place un schéma global d'accueil du public,

La cotisation des communes adhérentes sera en fonction du nombre d'habitants multipliée par la somme de 0.10 €, plus une somme de 15 € correspondant à l'adhésion à l'association.

**En conséquence, il demande à l'assemblée :**

- **d'accepter** l'adhésion de DISSAY à l'Association pour la protection et la valorisation de la forêt de Moulière dont le siège social se situe à Saint-Georges-Lès-Baillargeaux
- **d'accepter** de régler la cotisation fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale de l'Association.
- **de désigner** Monsieur Louis REMBLIER, Maire, comme représentant de l'établissement au sein de l'association.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée :**

- **adopte cette délibération, à l'unanimité des membres présents.**

**Délibération n°03/2011-02-24 : Signature de l'avenant n°3 à la convention d'organisation du transport scolaire**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de signer un avenant à la convention d'organisation du transport scolaire, envoyé par le Conseil Général.

Il s'avère néanmoins qu'il n'a été donné aucune explication quant à l'augmentation du coût du transport.

L'assemblée, mécontente, souhaite qu'un courrier soit envoyé au Conseil Général afin de manifester sa désapprobation sur cette procédure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée le 01/09/2005 avec le Conseil Général concernant l'organisation du transport scolaire,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 17 décembre 2010, portant la participation du fonds de concours des communes ou de leur groupement pour le transport d'élèves en écoles primaires de 25% à 30%,

Vu l'avenant n°3 reçu dans nos services le 26 janvier 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de signer cet avenant pour permettre le mandatement des factures correspondantes

**Après en avoir délibéré, l'assemblée :**

- adopte l'avenant n°3 relatif à la convention d'organisation du transport scolaire et prend acte de l'augmentation qui sera prévue au budget primitif 2011.

Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 4

**Délibération n°04/2011-02-24 : Signature d'une convention avec l'association FEPS pour la fourniture de goûters pour l'aide aux devoirs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de l'association FEPS à la commune de fournir les goûters aux enfants participants à l'aide aux devoirs pour leur permettre d'avoir des goûters équivalents aux enfants allant à la garderie,  
Vu la possibilité de la cantine scolaire de fournir ces goûters supplémentaires,  
Vu les tarifs appliqués concernant les goûters périscolaires,

Considérant qu'une convention peut être établie entre la commune et l'association,

**Après en avoir délibéré, l'assemblée :**

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association FEPS pour la fourniture des goûters aux enfants participants à l'aide aux devoirs,
- précise que les goûters seront facturés à l'association aux tarifs identiques pratiqués pour la garderie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°05/2011-01-27 : Signature d'une convention avec le Centre de gestion concernant le renouvellement de la mission facultative CNRACL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention signée avec le Centre de Gestion concernant le renouvellement de la mission facultative CNRACL et ayant pris fin le 31/12/2010,  
Vu la proposition reçue par le 24 janvier 2011 par le Centre de Gestion concernant la reconduction de cette mission,  
Vu la difficulté du traitement des dossiers de retraite des agents et l'aide apportée par ce service,

Considérant que la convention peut être renouvelée

**Après en avoir délibéré, l'assemblée :**

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°06/2011-01-27 : Modification de la délibération n°05/2011-01-18 concernant la création d'une opération La Bélardière sur le Budget Communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°05/20110118 concernant la création d'une opération La Bélardière sur le Budget Communal,

Vu la demande de la trésorerie de SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX de voir apparaître dans le corps de la délibération le numéro de cette opération,

Considérant qu'il convient de modifier cette délibération,

**Après en avoir délibéré, l'assemblée :**

Autorise la création d'une opération « La Bélardière », comptablement à l'opération Numéro 270 au sein du Budget Communal et décide d'y affecté les montants précédemment délibérés, à savoir la somme de 120 000 € au compte 2315.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération n°07/2011-02-24 : Modification de la délibération n°08/2011-01-27 : Changement délégation Conseiller délégué**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08/20110127 concernant le changement de délégation de Conseiller Délégué,

Vu le corps de la délibération ne faisant pas apparaître l'octroi d'une indemnité à Mme Annie LEGRAND, élue conseiller délégué à L'environnement et au cadre de vie en lieu et place de M. Dominique LUSSEAU,

Vu la délibération prise le 15 mai 2008 désignant les conseillers délégués et le montant des indemnités de fonction,

Considérant qu'il convient de modifier cette délibération,

**Après en avoir délibéré, l'assemblée :**

Décide d'allouer à Madame Annie LEGRAND avec effet au 27 janvier 2011, date de la délibération précédente, une indemnité de fonction au taux de 2% de l'indice brut 1015.

Cette indemnité sera versée mensuellement, correspondant à la valeur annuelle de l'indice brut 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010, à savoir 45 617.63 € multiplié par 2%, soit une somme mensuelle de 76.03 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°08/2011-02-24 : Minoration d'une facture d'eau.**

Après examen des documents justificatifs, l'assemblée délibérante accepte les dégrèvements sur les factures d'eau suivantes :

- compteur n°0098228875 sis 205 rue des Varennes à Dissay d'un montant de 113 euros.
- Compteur n°071B002131 sis 150 allée des Peupliers à DISSAY d'un montant de 227 euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

**Compte-rendu des commissions**

**Intervention de M. Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté**

M.FRANCOIS indique que la soirée du CCJ pour le bilan du mandat et la remise des sacs biodégradables aura lieu le vendredi 18 mars à 19h30, salle du Conseil Municipal.

Il informe l'assemblée que le support Dissay info en vue des réunions de quartier devra être finalisé prochainement, cinq sujets y seront évoqués : PLU, Festival vert, .les chemins de randonnées, le pole médical et les inscriptions scolaires.

.FRANCOIS fait part à l'assemblée qu'il a représenté la commune à la Préfecture le 11 février dernier pour une réunion Préfecture / Val vert sur la réforme de l'intercommunalité. La délégation du Val Vert, conduite par son président, a indiqué aux représentants de l'Etat qu'elle ne souhaitait pas voir changer le périmètre de la Communauté de Communes. M. FRANCOIS a insisté sur les besoins ou attentes en termes de déplacements, notamment en ce qui concerne les transports publics collectifs. Une réflexion est envisagée à moyen terme, notamment l'étude de collaborations avec les réseaux existants dans les agglomérations voisines. Une prochaine réunion est prévue début avril.  
Prochaine réunion de la commission :jeudi 17 mars, 20 h 30.

#### **Intervention de Mme Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie**

Mme DEBIN informe l'assemblée que les travaux du trait de la Charbonnière vont commencer le 7 mars.

#### **Intervention de Monsieur BREMOND, Maire-Adjoint à l'Animation et la Vie Associative :**

M.BREMOND indique qu'un championnat de futsal organisé par l'UNSS aura lieu le 09 mars à la salle polyvalente.

Il fait part ensuite d'un nouveau classement des campings, il sera donc nécessaire de mettre au budget une étude en vue du nouveau classement du camping de DISSAY.

#### **Questions diverses :**

---

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.